Communiqué Veolia

30 iuillet 2020

Veolia va procéder à la régularisation de factures d'eau et d'assainissement sur le secteur d'Aulnay sur Mauldre

A la suite d'un incident technique exceptionnel, certaines factures d'eau émises le 27 juillet dernier comportent une erreur : les consommations déjà payées avec la facture d'acompte du 27 février 2020 n'ont pas été déduites du solde à payer. La régularisation de la situation interviendra dans les plus brefs délais.

> Pour les clients qui ont opté pour le prélèvement ou la mensualisation de leurs factures : le montant de l'acompte de février sera remboursé dans les plus brefs délais, et ces clients seront prélevés de la facture le 10 Août 2020. Ils n'auront aucune démarche à effectuer.

> Pour les autres clients : dans l'immédiat, il convient de ne pas régler la facture du 27 juillet et d'attendre la facture rectificative pour connaître le montant exact à régler. Pour les clients ayant déjà procédé au règlement de leur facture, la facture rectificative déclenchera automatiquement un avoir qui leur sera remboursé dans les plus brefs délais.

Veolia présente ses excuses aux consommateurs pour la gêne occasionnée par cet incident exceptionnel.